

## Communiqué de presse

# Nouvelle initiative sectorielle pour la protection de la jeunesse dans les médias

## asut, Salt, Sunrise, Swisscom et UPC s'engagent pour une utilisation avertie de nouveaux médias et technologies

**Berne, 10 juin 2016 – L'utilisation d'ordinateurs, de smartphones et de tablettes représente un défi majeur pour les jeunes et leurs parents: à partir de quel âge? Combien de temps? Quels sites Internet et quels jeux? Ce ne sont là que quelques-unes des interrogations auxquelles sont confrontées de nombreuses familles. Avec la nouvelle initiative sectorielle pour la protection de la jeunesse dans les médias, le secteur suisse des télécommunications soutient les jeunes et leurs parents concernant l'utilisation des médias numériques. L'initiative sectorielle a été lancée par l'Association Suisse des Télécommunications (asut) et a été signée à ce jour par Salt, Sunrise, Swisscom et UPC. Les mesures concrètes qui y figurent doivent être mises en œuvre d'ici fin 2016.**

Aujourd'hui, les jeunes et les enfants utilisent Internet tout naturellement et les ordinateurs, smartphones et tablettes font partie intégrante de leur quotidien. Ces appareils servent d'appareil photo, de lecteur de musique, de télévision, de lecteur vidéo ou de console de jeu. Les jeunes restent ainsi en contact entre eux ou organisent leur temps libre et leurs devoirs. Cependant, l'utilisation de nouvelles technologies s'apprend, et met les enfants, les jeunes et leurs parents face à de nouveaux défis. L'Association Suisse des Télécommunications (asut) et ses partenaires Salt, Sunrise, Swisscom et UPC souhaitent soutenir les enfants, les jeunes et leurs parents dans cette démarche. C'est dans ce but qu'est lancée la nouvelle initiative sectorielle pour la protection de la jeunesse dans les médias.

Le secteur des télécommunications avait été l'auteur d'une initiative sectorielle commune en 2008 déjà. Entre-temps, l'utilisation d'Internet et des terminaux a subi une profonde mutation qui exige l'adaptation des mesures en vigueur. Le programme national «Jeunes et médias» a également été riche en enseignements. L'année dernière, asut a notamment été l'instigateur d'une table ronde réunissant divers parlementaires et représentants d'intérêts. La nouvelle initiative sectorielle mise sur le conseil et l'information, et met l'accent sur les mesures suivantes:

- L'initiative sectorielle présente les diverses obligations légales.
- Les entreprises signataires proposent à leurs clients des options de verrouillage pour leurs services vidéo à la demande avec limites d'âge, engageant, en tant que fournisseurs d'hébergement, leurs partenaires commerciaux à respecter les mesures de protection de la jeunesse et, en collaboration avec le SCOCI (Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet), bloquent l'accès à la pornographie infantile.
- Des informations concernant des logiciels de protection des enfants et des jeunes sont transmises conjointement à la clientèle.
- Dans le cadre du processus de vente, au sein de leurs services clients ou sur les sites Internet, les entreprises fournissent aussi des informations relatives à la protection de la jeunesse dans les médias. Par ailleurs, pour faire connaître rapidement ces différentes offres, tous les clients existants y sont aussi sensibilisés.
- Les entreprises désignent également un préposé à la protection des jeunes dans les médias.
- La mise en œuvre et le développement de l'initiative sectorielle intervient dans le cadre d'échanges avec les autorités et les organisations intéressées.
- Désormais, des délais obligatoires pour la mise en œuvre de ces mesures sont fixés. Il est prévu que les entreprises appliquent l'initiative sectorielle d'ici fin 2016. Cette dernière fera aussi régulièrement l'objet d'une évaluation externe.

Les entreprises signataires soutiennent ainsi les enfants, les jeunes et leurs parents concernant l'utilisation des médias numériques. [L'initiative sectorielle](#) est entrée en vigueur le 10 juin 2016; tous les fournisseurs de services de télécommunication peuvent y adhérer. Salt, Sunrise, Swisscom et UPC en sont les premiers signataires.

Renseignements complémentaires:

- asut: Christian Grasser, Directeur asut, +41 (0)79 319 09 17
- Salt: Service médias, [media@salt.ch](mailto:media@salt.ch)
- Sunrise: Service médias, [media@sunrise.net](mailto:media@sunrise.net)
- Swisscom: Michael In Albon, Préposé à la protection de la jeunesse dans les médias, +41 (0)79 763 93 60
- UPC: Bernard Strapp, porte-parole, [bernard.strapp@upc.ch](mailto:bernard.strapp@upc.ch)

### **A propos de l'asut**

L'asut est la principale association du secteur des télécommunications en Suisse. Conjointement avec nos membres, nous organisons et façonnons la transformation numérique en Suisse et nous engageons pour la mise en place de conditions-cadres politiques, juridiques et économiques optimales pour l'économie numérique.

L'asut mise sur trois facteurs de succès pour la force d'innovation du pays. La Suisse doit

- se positionner comme le pays offrant le meilleur réseau de communications du monde, ainsi que des services de tout premier ordre grâce à une concurrence équitable et libre,
- se profiler au travers de systèmes solides et d'infrastructures intelligentes,
- enfin, s'imposer en tant que pôle de formation et de recherche adapté à la société numérique et à l'univers économique.

Informations complémentaires: [www.asut.ch](http://www.asut.ch)